



Décision du Président n°2026-001

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 Juillet 2020 autorisant le Président à passer les contrats d'assurance,

Le Président a pris la décision suivante :

- La communauté de communes a demandé à son assureur GROUPAMA d'assurer son nouveau véhicule RENAULT Trafic d'une valeur de 22 067.76 € TTC.
- Suite à cette demande, GROUPAMA a établi le 30/12/2025 une proposition de contrat d'assurance pour une couverture « formule confort » d'une prime annuelle de 981.48 € TTC.
- Le président accepte de valider cette proposition et le contrat d'assurance y afférent.

A le Russey, le 05/01/2026

Le Président,

Gilles ROBERT

Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 05/01/2026

Date de reception de l'AR: 05/01/2026

025-242504355-DE_2026_001-AR

A G E D I

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr